



Diviser une sarl en deux parties

Par **Grossoucis**, le **24/10/2016** à **23:25**

Bonsoir à tous,

Je viens demander votre aide car nous avons crée une société il y a 6 mois avec un amis de longue date en co gérance à 50/50, et je me rends déjà compte que nous n'avons pas du tout la même vision des choses ... je le vis plutôt mal et la situation devient agaçante, aussi j'aimerais trouver la meilleure solution pour tout le monde tant que les relations sont encore correctes. Du coup je me pose plusieurs questions :

- Est il possible de scinder la société en deux ? (nous sommes associés mais avons des activités différentes : plaquiste et carreleur, et bien que nous ayons la gestion commune, chacun est assez "indépendant" dans la conduite de "son" activité, si on met de côté la comptabilité et le compte bancaire, on pourrait avoir l'impression qu'il s'agit de deux boîtes différentes).

Merci.

- Sinon, quelle est la meilleure solution sachant que c'est plus moi qui souhaite "partir", mais qu'ayant mis toutes mes économies dans ce projet, j'aimerais au moins récupérer quelque chose (soit une partie de l'investissement de base, soit le matériel lié à mon activité afin de pouvoir reconstituer une société).

- Si je suis contraint de vendre mes parts, est on libre entre les deux associés de fixer le prix ou y a t-il une règle à respecter?

- Sinon faut il que je crée une autre société et si oui, puis je transférer du matériel de l'ancienne vers la nouvelle ?

En gros la situation idéale serait de complètement diviser la société à savoir le matériel, l'emprunt en cours, et les comptes bancaires, mais est ce que c'est possible ? Je dois en parler à mon associé, je pense que nous pourrons trouver une solution amicale car tous deux souhaitons poursuivre nos activités respectives. Notre but est de continuer à travailler, mais plus ensemble, merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **25/10/2016** à **11:50**

Bonjour,

Voyer votre CCI départementale ou votre chambre des métiers, ils ont LA solution.